

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2023

### Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
04/12/2023	268	AIDE A L'ACQUISTION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE PROGRAMME 2024	Approuvée
04/12/2023	269	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCUEIL D'UNE ACTIVITE MARAICHERE A BERNIERES-SUR-MER	Approuvée
04/12/2023	270	DEFENSE CONTRE LA MER DIAGNOSTIC DE LA DIGUE BASSE DE LANGRUNE-SUR-MER	Approuvée
04/12/2023	271	AMENAGEMENTS DE SECURITE ALLEE DU TEMPS LIBRE A DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Approuvée
04/12/2023	272	SERVICES TELEPHONIE CŒUR DE NACRE	Approuvée

« [Publié le 22/12/2023. Délibérations consultables sur le site internet www.coeurdenacre.fr](http://www.coeurdenacre.fr) rubrique « C2N »

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE QUATRE DECEMBRE A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
28 11 2023

DATE D’AFFICHAGE :  
28 11 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

**AIDE A L’ACQUISITION  
DE VELOS A  
ASSISTANCE  
ELECTRIQUE :  
PROGRAMME 2024**

Légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Philippe Chanu, Alexandre Berty, Patrick Lermine, Jean-Luc Guingouain.

Etaients absents et excusés : Daniel Guerin, Anne-Marie Marie, Yves Gauquelin

Secrétaire de séance : Thomas Dupont-Federici

\* \_\_\_\_\_ \*

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Cœur de Nacre propose une aide à l’acquisition de vélos à assistance électrique. Les crédits affectés à ce programme s’élèvent actuellement à 16 000 €.

En 2023, 127 usagers ont bénéficié de ce programme. En moyenne, le montant de l’aide s’élève à 125 € pour un coût d’acquisition de 1 720 €.

Une quarantaine de demande a été instruite et inscrite sur liste d’attente suite à l’épuisement de l’enveloppe budgétaire votée pour 2023.

Il est proposé de traiter ces demandes en priorité au titre du programme 2024.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le renouvellement du programme d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique en 2024 selon les modalités de mise en œuvre suivantes :

- Budget maximum de l'aide communautaire en 2024 : **16 000 €** ;
- L'aide communautaire se substitue obligatoirement aux aides communales existantes ;
- Eligibilité : achat d'un vélo adulte à assistance électrique, neuf ou d'occasion auprès d'un professionnel en 2024 ;
- L'aide ne pourra être attribuée que pour l'acquisition d'un seul vélo par foyer fiscal par an ;
- Montant de l'aide :
  - 200 € pour un Revenu Fiscal de Référence (RFR) < 15 000 € par part
  - 100 € pour un RFR entre 15 000 et 30 000 € par part

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à ne pas céder le vélo acheté dans l'année suivant son acquisition.

L'utilisateur doit déposer sa demande d'aide auprès de sa commune de résidence, dans les six mois suivant la date de facturation du vélo.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE QUATRE DECEMBRE A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
28 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :  
28 11 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

### PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCUEIL D'UNE ACTIVITE MARAICHERE A BERNIERES-SUR-MER

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Philippe Chanu, Alexandre Berty, Patrick Lermine, Jean-Luc Guingouain.

Étaient absents et excusés : Daniel Guerin, Anne-Marie Marie, Yves Gauquelin

Secrétaire de séance : Thomas Dupont-Federici

\* ----- \*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, Cœur de Nacre a identifié un terrain de 7 ha situé à Bernières-sur-mer, actuellement propriété du syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre, susceptible d'accueillir une activité maraîchère en circuit court.

Un accompagnement juridique de la Chambre d'Agriculture a permis de clarifier les relations avec l'exploitant agricole de ce terrain, titulaire d'un contrat de prêt jusqu'au 31 août 2024.

L'objectif fixé est de parvenir à l'installation d'un ou plusieurs maraîchers sur ce terrain à partir de 2025. Parallèlement, Cœur de Nacre a consigné, via l'aménageur du parc d'activités économiques, une compensation collective agricole pouvant être utilisée en faveur de la construction d'un local de stockage à destination de plusieurs maraîchers.

Afin de poursuivre le projet, il est proposé au bureau communautaire de solliciter un accompagnement par les associations *Bio en Normandie et Terre de liens Normandie*, afin de réaliser les missions suivantes :

- étudier la qualité agronomique du terrain et vérifier sa compatibilité avec une activité de maraîchage biologique (analyse des atouts et contraintes, analyse du sol)
- Réaliser un benchmark des modèles existants de gestion de projets agricoles par des collectivités et conseiller la collectivité dans le choix du modèle à retenir en l'espèce ;
- Dimensionner le(s) projet(s) en lien avec les besoins de la collectivité en matière de restauration collective : surfaces allouées, cultures, besoin d'équipements, aménagements, bâtiment.
- Etudier un projet d'outil mutualisé (étude des besoins, dimensionnement, investissement et fonctionnement)
- Elaborer un cahier des charges d'appel à candidature et assister la collectivité dans le choix du ou des candidats.

Ces prestations sont évaluées à 13 230 € HT.

MISSIONS	Mission réalisée par	Montant estimatif HT
Etude agronomique	Bio en Normandie	2 430 €
Benchmark des modèles de gestion et choix du modèle	Terre de Liens	2 500 €
Dimensionnement du projet	Bio en Normandie	3 300 €
Etude d'un projet d'outil mutualisé	Bio en Normandie	3 000 €
Cahier des charges et suivi de l'appel à candidature	Bio en Normandie et Terre de Liens	2 000 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>13 230 €</b>

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
A l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section ZA n°7 située à Bernières-sur-mer afin d'accueillir une activité maraîchère en circuit court.

**APPROUVE** une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec les associations *Bio en Normandie et Terre de liens* au prix prévisionnel de 13 230 € HT, afin d'accompagner la collectivité dans cette démarche.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT,



Accusé de réception en préfecture  
014-241400860-20231204-BC04122023-269-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE QUATRE DECEMBRE A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
28 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :  
28 11 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

**DEFENSE  
CONTRE LA MER  
DIAGNOSTIC DE LA  
DIGUE BASSE DE  
LANGRUNE-SUR-MER**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Philippe Chanu, Alexandre Berty, Patrick Lermine, Jean-Luc Guingouain.

Etaients absents et excusés : Daniel Guerin, Anne-Marie Marie, Yves Gauquelin

Secrétaire de séance : Thomas Dupont-Federici

\* ----- \*

Monsieur le Président rappelle que la digue de Langrune-sur-Mer se compose de deux parties : la digue haute et la digue basse.

L'ensemble des deux parties de la digue est aujourd'hui dans un état inquiétant (Fissures, déjoints, infiltrations...).

La digue basse de Langrune-sur-mer présente d'importantes fractures critiques au niveau de la dalle porteuse.

L'entreprise *Lafosse et Fils*, titulaire du marché d'entretien des ouvrages de défense contre la mer, a déjà procédé à d'importantes réparations. Cependant, la dalle continue de s'affaisser en de nombreux endroits, menaçant la pérennité de l'ouvrage.

Aussi, l'entreprise recommande d'effectuer un diagnostic spécifique afin de cartographier les vides et procéder à des réparations mieux ciblées en 2024.

L'offre de l'entreprise SIXENSE spécialisée dans l'accompagnement du cycle de vie des infrastructures s'élève à 6 880 € HT.

**Après en avoir délibéré,**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la réalisation d'un diagnostic technique de la digue basse de Langrune-sur-mer, afin d'engager les réparations adéquates.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le devis de l'entreprise SIXENSE pour un montant de 6 880 € HT.

**Le Président,  
Thierry LEFORT**

Accusé de réception en préfecture  
014-241400860-20231204-BC04122023-270-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE QUATRE DECEMBRE A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
28 11 2023

DATE D’AFFICHAGE :  
28 11 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

**AMENAGEMENTS DE  
SECURITE  
ALLEE DU TEMPS  
LIBRE A DOUVRES-  
LA-DELIVRANDE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillaouard, Philippe Chanu, Alexandre Berty, Patrick Lermine, Jean-Luc Guingouain.

Etaient absents et excusés : Daniel Guerin, Anne-Marie Marie, Yves Gauquelin

Secrétaire de séance : Thomas Dupont-Federici

\* \_\_\_\_\_ \*

Monsieur le Président rappelle que conformément à ses statuts, la communauté de communes Cœur de nacre est compétente pour l'entretien et l'aménagement des voies de desserte des équipements communautaires.

L'allée du temps libre à Douvres-la-Délivrande dessert le centre aquatique *Aquanacre*, le centre culturel *C<sup>3</sup>Le Cube* et le cinéma *Cinénacre*.

Il convient de réaliser des travaux de signalisation et de sécurité, afin d'améliorer la circulation des piétons et des cycles et favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la réalisation d'aménagements de sécurité de la voie communautaire allée du temps libre à Douvres-la-Délivrande.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le devis présenté par la société KANGOUROU au prix de 9 121 € HT.

Le Président,  
Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture  
014-241400860-20231204-BC04122023-271-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE QUATRE DECEMBRE A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
28 11 2023

DATE D'AFFICHAGE :  
28 11 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

**SERVICES  
TELEPHONIE  
CŒUR DE NACRE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Anne-Marie Philippeaux, Thomas Dupont-Federici, Jean-Luc Guillouard, Philippe Chanu, Alexandre Berty, Patrick Lermine, Jean-Luc Guingouain.

Etaient absents et excusés : Daniel Guerin, Anne-Marie Marie, Yves Gauquelin

Secrétaire de séance : Thomas Dupont-Federici

\* \_\_\_\_\_ \*

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat de prestations relatif aux télécommunications pour les services administratifs de la communauté de communes Cœur de Nacre. En effet, le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2023.

La société *AF Télécoms* propose un nouveau contrat comprenant :

- La location et la maintenance du matériel téléphonique fixe (technologie IP)
- Les coûts de communications
- Le paramétrage réseau et sécurité ainsi que la maintenance

Le coût s'élève à 448 € HT/ mois (contre 470 € actuellement).

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de prestations de téléphonie avec la société *AF Télécoms* pour un montant global de 448 € HT par mois.

Le Président,

Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture  
014-241400860-20231204-BC04122023-272-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023